

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°14 du 6 mai 2009**

**PARTIE PERMANENTE**

Armée de terre

Texte n°27

**ARRÊTÉ N° 91**

relatif à la dissolution du cercle mixte de garnison de Metz (Moselle).

Du 20 mars 2009

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « administration générale droits individuels » ; bureau « administration ».*

**ARRÊTÉ N° 91 relatif à la dissolution du cercle mixte de garnison de Metz (Moselle).**

*Du 20 mars 2009*

NOR D E F T 0 9 5 0 6 9 0 A

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2*

*Référence de publication : BOC N°14 du 6 mai 2009, texte 27.*

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense,

Vu l'instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (1),

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte de garnison de Metz est dissous à compter du 31 mars 2009.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle mess du 4<sup>e</sup> groupe d'escadrons de hussards.

Art. 3. Le général commandant de la région terre Nord-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général,  
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.

---

(1) (BOC, 2001, p. 2921. ; BOEM 135.2).